

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 1^{er} juin 2009 à 19h30, au bureau municipal au 25, rue Des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère,
Denis Giguère, conseiller,
Denis Gauthier, conseiller
Dominique Poulin, conseiller,
Justin Chabot, conseiller,
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire Monsieur Alain St-Pierre, il est statué ce qui suit :

Madame Suzanne Crête directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance est ouverte à 19h30.

Mot du maire

Monsieur St-Pierre souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle et en profite pour faire part qu'une rencontre aura lieu demain avec la direction de l'école, un représentant de la commission scolaire afin de revoir les ententes concernant les locaux de l'école. Aussi il remercie tout les élus et bénévoles qui ont participé à la distribution d'arbres les 22 et 23 mai dernier. Depuis quelques temps il s'est produit plusieurs méfaits et vandalisme dans la municipalité, M. St-Pierre demande au citoyens de dénoncer à la Sûreté du Québec tout mouvement qui semble anormal afin de prendre ces malfaisants pour que cela cesse. Un merci spécial à notre parrain, l'Agent Éric Pedneault de la Sûreté du Québec pour son travail exceptionnel et l'intérêt à régler certains dossiers dans notre municipalité. Il y aura une rencontre avec la Sécurité civile le 2 juin 2009 afin de vérifier l'état du talus de la rue Principale, puisqu'encore cette année à la fonte des glaces la rivière a érodé les berges.

2009-081

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que l'ordre du jour soit adopté, et que l'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-082

Adoption des minutes de la réunion du 4 mai 2009

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que les minutes de la réunion du conseil du 4 mai 2009 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2009-083

Ajustement final d'utilisation du lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de la MRC des Sources aux fins de passif environnemental

Considérant l'Entente établissant les modalités et conditions de retrait des municipalités de Tingwick, Saint-Albert et Saint-Samuel du Lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC des Sources conclue en mai 2007;

Considérant que cette entente avait aussi pour objet d'établir, tel que prévu à son article 4 et à son annexe 1, la Répartition du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S. en date du 31 décembre 2006 pour l'ensemble des municipalités membres, incluant celles qui se retiraient du L.E.S.;

Considérant que le L.E.S. a cessé ses opérations d'enfouissement des matières résiduelles le 16 janvier 2009, compte tenu de l'entrée en vigueur du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (R.R.Q. chapitre Q-2, r.6.02), dont l'article 161 prévoit sa fermeture obligatoire avant le 19 janvier 2009 s'il ne pouvait pas se transformer en lieu d'enfouissement technique avant cette date;

Considérant que l'article 4 de l'Entente établissant les modalités et conditions de retrait des municipalités de Tingwick, Saint-Albert et Saint-Samuel du Lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC des Sources prévoit l'établissement du pourcentage final du passif environnemental de chaque municipalité locale à l'égard du L.E.S. lors de sa fermeture définitive;

Considérant que les membres du Comité du L.E.S., lors de leur séance du 25 mai 2009, ont pris connaissance des données établissant ce pourcentage final et qu'ils ont accepté la Répartition définitive du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S. de la MRC des Sources en date du 16 janvier 2009 comme correspondant aux obligations de chacune des municipalités locales;

Considérant qu'il y a lieu que chaque municipalité membre reconnaisse le pourcentage final aux fins de répartition du passif du L.E.S.;

En conséquence il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert reconnaît que les pourcentages identifiés au document intitulé *Répartition définitive du passif environnemental des municipalités locales à l'égard du L.E.S. de la MRC des Sources en date du 16 janvier 2009* et joint en Annexe 1 pour en faire partie intégrante, sera celui utilisé aux fins d'établir la responsabilité respective de toutes les municipalités locales dans le passif environnemental du L.E.S. de la MRC des Sources.

2009-084

Adhésion à la Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité adhère comme membre municipal au coût de 50\$ à Copernic afin de soutenir cet organisme visant à promouvoir la gestion intégrée des ressources du bassin versant de la rivière Nicolet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-085

Commandite École Amédée-Boisvert- demande de Madame Sylvie Jobin, directrice

Madame Sylvie Jobin, directrice de l'École Amédée Boisvert sollicite le conseil comme commanditaire pour un montant de \$50.00 afin de minimiser les frais de l'agenda scolaire chargés aux élèves de l'école.

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que cette demande soit acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-086

Cession de la rue Georges

Messieurs Jean-Guy, Serge et Gaston Croteau font rapport au conseil des travaux effectués sur la rue Georges par une lettre écrite en date du 22 mai 2009 il nous cède la dite rue.

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que le conseil accepte de faire l'acquisition de la rue Georges tel que décrit sur le plan de lotissement préparé par Genivar le 24 février 2005 sur une longueur de 691 pieds par une largeur de 50 pieds inscrit au lot 773-P du cadastre de Warwick. Cette transaction sera au coût de 1.\$. Le maire Alain St-Pierre et Suzanne Crête directrice générale et secrétaire-trésorière sont mandatés par le conseil pour signer ledit contrat préparé par le Notaire Guy Gagnon, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

2009-087

Dossier J. Alain Laroche

M. Clément Paquet, inspecteur municipal fait rapport au conseil du problème d'érosion que Monsieur J. Alain Laroche rencontre à l'extrémité du Petit 6^e Rang et celui-ci demande ce qu'entend faire la municipalité.

M. Paquet a constaté qu'une partie de l'eau printanière provient du terrain de M. Laroche et du champ à l'ouest du chemin.

Il est proposé par M. Justin Chabot de demander les services de SNG Foresterie afin de déterminer la provenance de l'eau et de répartir la facture selon les mettant d'eau en ce qui concerne l'érosion. Dossier à suivre suite au rapport.

Dans son rapport M. Paquet fait également part au conseil que M. Laroche est en infraction, il a construit une dalle de ciment sans permis. En plus celle-ci empiète sur le terrain de la Municipalité, ainsi qu'un réservoir à diesel et deux arbres sur une largeur de +/-34 pieds à +/- 13 pieds.

Concernant ce dernier point il est convenu d'écrire à M. Laroche et de lui demander ce qu'il compte faire avec ses infrastructures sur le terrain de la Municipalité.

2009-088

Arrêt et dos d'âne sur différentes rues de la Municipalité

Afin de sécuriser certains endroits et de ralentir la circulation ;

Il est proposé par Monsieur Justin Chabot, conseiller

De faire l'installation d'un arrêt sur la rue Du Couvent à l'intersection de la rue du Parc. Aussi procéder à la pose de 2 dos d'âne, un sur la rue Des Loisirs à la sortie de la cour de la salle du Pavillon vers la rue Principale et un autre sur la rue Binette près de la rue Des Pins, afin de sécuriser ces endroits et ralentir la circulation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-089

Panneau automatique de la station de pompage Village

Depuis plusieurs semaines le panneau de contrôle automatique de la station de pompage secteur village nous cause des problèmes, il met en mode arrêt les pompes, ceci est anormal et pourrait nous créer des problèmes majeurs dans le réseau.

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

De contacter M. René Beauchemin, spécialiste en panneau de contrôle automatisé de Techservice, afin d'évaluer la situation et de remédier au problème.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-090

Prêt de la salle du Pavillon – Canards Illimités Canada

Canards Illimités Canada tiendra sa deuxième activité bénéfique samedi 8 août prochain. Comme l’an dernier il y aura un souper méchoui, et un encan silencieux et régulier. Les organisateurs de cette activité demandent la salle du Pavillon gratuitement. En contrepartie, un montant de 5\$ par inscription sera remis à la municipalité afin de maintenir notre association.

Il est proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

D’acquiescer à cette demande.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

2009-090

Dossier domiciliaire

Afin d’accélérer le dossier domiciliaire en face du Resto les Daltons

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

De donner mandat à Daniel Collin, arpenteur, de procéder à la préparation des plans de lotissements et de cadastres.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

2009-091

Avis de motion est donné par Madame Colette Gagnon, conseillère que sera adopté un projet de règlement à une séance subséquente, concernant le rang 9 du côté de la Société Sylvicole.

2009-092

Niveau et profil de la rue Michel

Afin de réaliser les travaux d’excavation de la structure de la rue Michel;

Il est proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

De donner mandat à l’arpenteur Monsieur Daniel Collin, de faire l’implantation des niveaux et profils de la rue Michel pour débiter les travaux.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

2009-093

Terrain de Tennis - resurfaçage

Pavage Veilleux a soumis une offre de service concernant le terrain de tennis, il propose d’enlever la couche d’asphalte existante, replacer les fondations un coup l’asphalte enlevée et poser une couche unique de type EB-10C d’une épaisseur de deux pouces.

Il est proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

De donner mandat à Pavage Veilleux Asphalte pour l’exécution de ses travaux.

Adopté à l’unanimité des conseillers présents

2009-094

Compte du mois

Sur proposition de Monsieur Denis Gauthier, conseiller

Il est résolu à l’unanimité des conseillers, d’adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont copie à été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre chèques #1206 à 1283

Adopté

Je certifie, sous mon serment d’office, que la municipalité de Saint-Albert a les fonds nécessaires pour effectuer le paiement des comptes ci haut mentionnés.

2009-095 Victoriaville, modifier les noms de boulevard Industriel Ouest pour le nom de Boulevard Pierre-Roux Ouest

La Ville de Victoriaville nous informe de leur intention de modifier les noms des boulevards Industriel Ouest et Industriel Est situés dans les limites de la Ville.

Considérant que Monsieur Pierre Roux a agi à titre de maire de la Ville d'Arthabaska et de la nouvelle Ville de Victoriaville pendant plus de 25 années;

Considérant que Monsieur Roux a été une personnalité marquante du milieu, tant dans les domaines des affaires, sportif ou social qu'au niveau politique;

Sur proposition de Madame la conseillère Colette Gagnon, il est résolu à la majorité, que la Municipalité de Saint-Albert consent à ce que la Route 122 de l'intersection de l'autoroute 955 en direction Est (direction Victoriaville) soit dorénavant nommé boulevard Pierre-Roux Ouest.

2009-096 Levée de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009

Proposé par Monsieur Denis Giguère, conseiller

Que la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2009 soit levée à 21h15.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice générale/secrétaire trés.